



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2098-LAS-209

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 7 avril 2025, le règlement suivant :

2098-LAS-209 Règlement modifiant le Règlement de zonage 2098 de manière à autoriser et encadrer l'installation de conteneurs dans les zones commerciales, industrielles, communautaires et de services publics.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca.

Ce règlement est entré en vigueur le 2 mai 2025.

DONNÉ À LASALLE, ce 5 mai 2025.

Simon Provost-Goupil
Secrétaire d'arrondissement